



NOTE D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE

**MISE EN PLACE DU PASS SANITAIRE A PARTIR DU SAMEDI 31/07/2021 POUR LES
ADULTES (A PARTIR DE 18 ANS)**

Nous n'obligeons pas mais conseillons un pass pour les 12 - 17 ans

**LE PASS SANITAIRE SERA VALABLE TOUT LE SEJOUR
LE CONTRÔLE SE FERA A L'ARRIVEE**

- PAR LE BIAIS DES ACCUEILS POUR LES RESSORTISSANTS DE CSE ET POUR LES RESERVATIONS DEPENDANTES DE CHAQUE ACCUEIL
- PAR LE BIAIS DU BUREAU D'ANIMATION POUR LES PROPRIETAIRES PRIVES ET LEURS RESSORTISSANTS

LE PASS SANITAIRE VALIDE ENTRAINE LA REMISE DES BRACELETS (dont le port est obligatoire) QUI AUTORISE L'ACCES ET LA PARTICIPATION A L'ENSEMBLE DES INFRASTRUCTURES, ACTIVITES et SERVICES.

LES SEJOURNANTS DEJA PRESENTS AVANT LE 31 JUILLET 2021 ET QUI POURSUIVENT LEUR SEJOUR DEVRONT PRESENTER UN PASS DES QUE POSSIBLE.

LE PORT DU MASQUE RESTERA EN APPLICATION AU THEATRE DE VERDURE AINSI QUE DANS LA SALLE POLYVALENTE.

AUCUN BRACELET POUR LES VISITEURS

QU'EST CE QU'UN PASS SANITAIRE ?



AVEC UN QR CODE CORRESPONDANT

QU'EST-CE QU'UN PASS SANITAIRE ?

pass **COVID-19** sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

OU

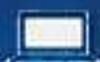
UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 48h.

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 11 jours et
de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000

ÉPCC/ELI/RELI